

# Méditer et savourer l'Écriture

Sr. Marie du Christ, ocd - Carmel de Marienthal



© M. Steimez

AUGSBURG - Cathédrale

- (1) Règle du Carmel.
- (2) Jos 1, 8
- (3) Ps 1, 2
- (4) Constitution apostolique promulguant l'Office divin restauré par décret du 2<sup>e</sup> Concile du Vatican, introduction.
- (5) Idem, n° 14.
- (6) Constitution sur la Sainte Liturgie *Sacrosanctum Concilium*, n° 24?
- (7) Prière eucharistique n° IV.

« Méditer jour et nuit la loi du Seigneur »<sup>(1)</sup>... le cœur de la vie du Carmel est là dans ce compagnonnage de la Parole ; cette rumination amoureuse et savoureuse d'une Parole contemplée en Jésus mort et ressuscité.

Ceci n'est cependant pas propre au Carmel, c'est le principe de la vie du croyant. Une telle exhortation se trouve dès le livre de Josué : « Que le livre de cette Loi soit toujours sur tes lèvres : médite-le jour et nuit afin de veiller à agir selon tout ce qui y est écrit. C'est alors que tu seras heureux et réussiras. »<sup>(2)</sup> ou bien au Psaume 1 : « Heureux l'homme qui se plaît dans la loi du Seigneur, et murmure sa loi jour et nuit ! »<sup>(3)</sup> Le Pape Paul VI, introduisant la Constitution qui promulgue l'Office divin restauré par Vatican II, souhaitait « que la Sainte Ecriture devienne réellement la source principale de toute la prière chrétienne ». <sup>(4)</sup>

Car cette méditation de la Parole prépare à la célébration de la liturgie, elle lui est même indispensable. Elle rend en effet possible cette participation pleine, consciente et active aux célébrations liturgiques qui est demandée par la nature de la liturgie elle-même. <sup>(5)</sup> Une préparation qui peut s'entendre selon trois niveaux.

La méditation de l'Écriture conduit à une **meilleure connaissance de la liturgie** car : « C'est d'elle que sont tirés les textes que l'on lit et que l'homélie explique, ainsi que les psaumes que l'on chante ; c'est sous son inspiration et sous son impulsion que les prières, les oraisons et les hymnes liturgiques ont jailli, et c'est d'elle que les actions et les symboles reçoivent leur signification. » <sup>(6)</sup> Cette connaissance permet donc une **meilleure compréhension de**

l'action liturgique et permet d'échapper à la passivité au cours des célébrations. Au lieu de cela elle fait de chaque participant un acteur à part entière à la place qui est la sienne. Chacun assume alors pleinement son rôle sacerdotal.

Par ailleurs la méditation de l'Écriture permet **l'engendrement de la parole ou du geste** qui seront mis au service de la liturgie. Pensons ainsi à l'élaboration de la prière universelle, au choix des chants, à la création d'une hymne, au choix d'une pièce musicale ou à la couleur d'une improvisation, au décor floral, à la mise en valeur de tel ou tel geste pendant la célébration : procession des ofrandes... Car savourer l'Écriture fait entrer dans une expérience spirituelle qui va rejaillir sur l'action liturgique et lui permettre de « prendre chair ». Nous sommes en effet l'Église de Dieu, catholique en un lieu.

Et puis enfin la méditation de la Parole réalise dans le cœur du croyant une **transformation** secrète, un renouvellement intérieur qui fait de lui-même « une vivante offrande à la louange de la gloire de Dieu » <sup>(7)</sup> et qui l'ajuste ainsi existentiellement à l'action de grâce que l'Église offre à Dieu.

La célébration de la Parole se nourrit donc d'une méditation qui en découvre la saveur. Elle donne ainsi du sel à la vie chrétienne et au témoignage qu'elle porte.